

Le 15 novembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Intervention de Michel Barnier au congrès des Départements de France : les ressources supplémentaires annoncées doivent permettre de répondre aux urgences de financement des associations de solidarité

Alors que le Premier ministre, Michel Barnier, vient d'annoncer un certain nombre de mesures en faveur des Départements, l'Uniopss rappelle l'importance que ces derniers allouent les ressources nécessaires aux structures associatives devant inscrire dans leur budget le financement de l'indemnité portant sur les « Oubliés du Ségur ». Elle demande, par ailleurs, à ce que les associations soient parties prenantes des différents chantiers évoqués par le Premier ministre.

Intervenant en conclusion du congrès Départements de France, le Premier ministre, Michel Barnier, a tenu à rassurer les conseils départementaux sur les intentions de l'État. Il a également annoncé des gestes financiers significatifs pour améliorer la situation budgétaire des départements.

Pour l'Uniopss, l'annonce, en particulier, d'une augmentation de 200 millions d'euros du concours de la CNSA aux départements doit être allouée au financement de la compensation de l'accord du 4 juin 2024 portant sur les « Oubliés du Ségur » et doit permettre aux établissements de l'inscrire dans leur budget. À cet effet, les budgets des départements doivent inscrire en dépenses et en recettes les sommes correspondantes, permettant, une fois que ces ressources seront disponibles, de les verser sans délai aux associations des solidarités qui mettent en œuvre leurs politiques publiques. Ce concours supplémentaire doit également viser à renforcer les services à domicile et les évolutions salariales dans ce secteur.

Par ailleurs, en annonçant la création au premier trimestre 2025 d'une instance de pilotage entre l'État et les départements sur les politiques décentralisées, dont les politiques sociales, le Premier ministre n'a pas évoqué la participation des associations, ce que nous demandons, à l'image du comité des métiers, prévu par l'accord du 18 février 2022, cosigné notamment par Jean Castex et François Sauvadet, président des Départements de France. C'est la condition pour permettre une réelle co-construction des politiques publiques.

Dans le même état d'esprit, en annonçant les chantiers d'actualisation de chiffrage des besoins de financement de l'autonomie à l'horizon de 2030 ainsi qu'une refonte de la politique de l'enfance, il est plus que regrettable que le Premier ministre n'ait pas cité les associations qui

pourtant sont des acteurs majeurs sur ces sujets. Nous demandons ainsi à être pleinement partie prenante de ces chantiers.

Nous sollicitons ainsi le Premier ministre pour être reçus rapidement afin d'envisager ces diverses dispositions qui nous concernent directement, comme faiseurs au quotidien de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

Contact presse

Valérie Mercadal

01 53 36 35 06

vmercadal@uniopss.asso.fr



Qui sommes-nous ?

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.